***Note pour faire valoir son droit de retrait :***

**Monsieur XXX (ton responsable hiérarchique direct)**

**Les dernières annonces du gouvernement des 16 et 17 mars 2020, concernant la pandémie du COVID-19 obligeant des mesures de confinement (ne pas croiser plus de 5 personnes par jour et respect d’une distance d’un mettre entre les salariés) ainsi que les décisions de maintenir l’activité de l’entreprise sans mettre en place de réelles mesures de prévention pour protéger la santé physique et mentale des salariés (L.4121-1 du code du travail) et sans élimination des risques professionnels à la source (L.4121-2 du code du travail), m’obligent à exercer mon droit de retrait.**

**Il m’est désormais impossible de poursuivre mon activité professionnelle sans mettre ma santé en danger et celle de mes proches.**

**L’entreprise ne m’a toujours pas fourni le minimum de matériel pour me préserver de la pandémie (masques adaptés, gel, gants latex, eau, savon, etc.) et je n’ai aucune information sur les mesures de prévention à prendre mises en place par la direction de l’entreprise (L.4121-1-2-3 du code du travail) (ou si vous travaillez en sous-traitance: je n’ai aucune information sur les mesures de prévention à prendre mises en place par la direction de l’entreprise (L.4121-1-2-3 du code du travail) imposées par mes déplacements chez les clients pour lesquels j’exerce mon activité professionnelle, ce qui veux dire que je ne peux pas me laver les mains régulièrement et depuis le 17 mars 2020, je ne peux plus me restaurer dans les lieux publics. Ce qui veut dire que je n’ai plus accès aux sanitaires de ces lieux.**

**J’exercerai ce droit de retrait jusqu’au jour où toutes les dispositions me permettant d’exercer mon métier sans risques pour ma santé et celle de mes proches seront prises.**